

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_231121_18

L'an deux mille-vingt trois, le vingt et un novembre,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué le quinze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	29
vote	
pour	22
contre	0
abstention	7

#### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY.

#### Absents avec pouvoirs :

Nathalie SYZ à Isabelle PEDROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Gaëlle LEVEQUE, Christian RICARDO à Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE à Claude LAATEB, Marie Pierre CAUMES à Magali STADLER.

<b>OBJET :</b>	<b>Création d'un poste de directeur général des services en emploi fonctionnel</b>
----------------	--

**VU** le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), partie législative, et en particulier le livre III, titre I, art.313-1 relatif aux créations d'emplois, et titre II, relatif au recrutement des fonctionnaires,

**VU** le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, et en particulier les articles 1 – I – 1° et 7,

**VU** la population municipale de la commune de Lodève, soit 7382 habitants,

**CONSIDÉRANT** le besoin de recruter un directeur général des services mutualisé, chargé de diriger l'ensemble des services de la commune et d'en coordonner l'organisation, en relation étroite avec le directeur général des services mutualisé de la communauté de communes,

**Oui l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20231121-lmc18431-DE-1-1  
Date de télétransmission : 22/11/23  
Date de réception préfecture : 22/11/23

- **ARTICLE 1 : CRÉE** un emploi fonctionnel à temps complet de directeur général des services, emploi de la filière administrative,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que cet emploi ne peut être pourvu que par la voie du détachement d'un fonctionnaire de catégorie A,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gaëlle LEVEQUE